

Question orale de M. Toussaint : Projet de stade de hockey à Uccle.

M. Toussaint a appris avec beaucoup de satisfaction il y a quelques semaines que la commune réaffirme son ambition d'accueillir en son sein un stade de hockey digne de ce nom.

Le hockey est le sport qui a indéniablement le vent en poupe en Belgique depuis plusieurs années. Il suffit tout simplement de voir l'évolution du nombre d'affiliés (toutes catégories confondues) pour s'en rendre compte : le taux d'augmentation des affiliations s'élève de 8 à 10 % par an, voire davantage lors des années olympiques. La fédération comptabilisait 12.600 membres en 1995, 17.300 en 2000, 24.600 en 2010 et 36.000 en 2015. Ce sport compte actuellement plus de 46.000 pratiquants répartis dans 90 clubs à travers le pays.

Cet engouement est positif mais engendre un défi de taille en termes d'infrastructures. Au lendemain de la défaite des Red Lions en finale du tournoi olympique à Rio en 2016, l'Association royale belge de hockey faisait d'ailleurs le constat suivant: "Le manque d'infrastructures pour la pratique du hockey est de plus en plus criant".

L'aménagement d'un stade spécialement dédié à ce sport permettrait de libérer les clubs d'un fardeau non négligeable car ceux-ci doivent souvent bricoler afin d'être en mesure d'accueillir sur leurs terrains des compétitions à portée européenne ou même mondiale. Il s'agit aussi de ne pas rester à la traîne par rapport aux autres nations du top mondial, qui disposent déjà de telles infrastructures.

En outre, l'érection d'un tel stade à Uccle prend tout sens quand on prend en considération le fait que les quatre clubs ucclais de renom et leurs nombreux satellites abritent près de 5.000 joueurs, soit près de 10 % de l'ensemble des joueurs du pays. Uccle est donc sans équivoque la commune belge du hockey.

Sachant que l'aboutissement d'un projet aussi ambitieux exigera un travail long et fastidieux, M. Toussaint souhaiterait obtenir de la part du Collège des réponses aux questions suivantes.

Vu la volonté apparente de faire porter une large part du projet par les clubs ucclais, quel sera le rôle de la commune dans ce cadre ?

Quels critères le Collège compte-t-il retenir pour le choix de l'implantation qui accueillera le projet ?

Les clubs arrivant à saturation par manque de terrains disponibles pourront-ils, le cas échéant, bénéficier de la nouvelle infrastructure ?

M. le Président répond que le Collège n'a pas encore pris une décision officielle en ce domaine.

Cependant, il est persuadé qu'Uccle ne peut demeurer en retrait lorsque les résultats sportifs en hockey sont exceptionnels tant pour les clubs ucclais qu'à l'échelon national et international.

Dès qu'il est devenu Bourgmestre, M. le Président a tenu à rencontrer les dirigeants des quatre clubs avec Mme l'Echevin des Sports afin de s'engager dans cette perspective. Cependant, il faut éviter toute naïveté en cette matière : l'administration communale d'Uccle n'est pas en mesure d'assurer seule le financement d'une infrastructure sportive à vocation nationale. De plus, le lieu de l'implantation doit répondre à toute une série de critères, relevant autant de l'organisation urbanistique que de la mobilité. Toutefois, M. le Président se réjouit de constater l'enthousiasme de l'ensemble des acteurs concernés pour ce projet, qu'il s'agisse de la fédération, des clubs ou des différents niveaux de pouvoir.

M. le Président rappelle que les sports ont toujours occupé une place importante dans la vie ucclaise, vu que les citoyens disposent à proximité de leur domicile d'infrastructures communales leur donnant accès à toute une série de disciplines sportives. La dernière réalisation d'envergure dans le domaine sportif a été la construction du centre omnisports de Neerstalle en 2000.

M. le Président insiste aussi sur le fait que les investissements dans le domaine sportif doivent viser leur utilisation sur le long terme et ne pas se concentrer sur l'organisation d'une compétition particulière, aussi prestigieuse fût-elle.